

Émetteur

Pôle Formation doctorale
François DAUPHIN

Diffusion

Le 30 juin 2026

COMPTE RENDU DE REUNION	Réunion plénière du Collège des Ecoles Doctorales normandes	
Lieu	Date et heure	Durée
Visio zoom - session enregistrée	15 juin 2026 à 14 h	

Présent-e-s :

Pauline Bosredon, Esther Camus, Pierre Chabal, Énéa Chassagnon, Vincent Dalla, François Dauphin, Nicolas Désilles, Émilie Despois, Jean-Marc Fournier, Corinne Fruit, Gilles Gasso, Sandra Gaviria, Laura Gilbert, John Guaschi, Alexandre Guilbaud, Léonora Janane, Jean Juraszek, Jean-Luc Lamotte, Élodie Leblanc, Manon Lefevre, Marie Legay, Sophie Mandeville, Alix Mathieu, Aurélie Ménard, Alexandra Merle, Philippe Moguerou, Louisa Mohammed-Azizi, Aurore Patey, Pauline Pélissier, Céline Picard, Adrienne Pifarely, Xavier Portier, Marie-Noëlle Poulain, Laurence Puechberty, Gilles Raoul Corneil, Clément Recher, Céline Renault, Vincent Richard, Alain Rincé, Lucas Sandret, Romuald Tatin, Alexandre Vivet

Invité-e-s :

Excusé-e-s :

Eugénie Gourichon, Yazid Hafsi, Nicolas Langlois, Jean-Charles Lysio, Damase Mouralis

Ordre du jour :

1. Retour sur la réunion du 8 juin 2026 avec le Hcéres (évaluation des ED et du CED)
2. Suivi des sujets abordés en CED en 2025-2026
3. Point d'information de Normandie Doc
4. Retour sur la commission Doctorat en VAE
5. Calendrier 2026-2027 des réunions de rentrée en doctorat des établissements
6. Retour sur la réunion de printemps du RNCD
7. Questions diverses

François Dauphin (FD) ouvre la séance du CED à 14h05. FD informe que la 1^{ère} réunion du CED de l'année 2026-2027 est d'ores et déjà programmée le 21 septembre 2026 entre 14h et 17h et qu'une série de dates pour l'année 2026-2027 sera proposée en septembre en tenant compte des échéances notamment de l'évaluation Hcéres des ED et du CED.

1. Retour sur la réunion du 8 juin 2026 avec le Hcéres (évaluation des ED et du CED)

FD informe les membres du CED du changement de stratégie du Hcéres quant à l'évaluation de la formation doctorale en Normandie. Sophie Meynet, de la direction de l'évaluation des formations du Hcéres, a contacté FD pour mentionner le souhait de réaliser une évaluation spécifique des ED et du CED dans un dossier à part de l'évaluation des formations 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle des établissements. Une réunion de calage a été programmée par le Hcéres le 8 juin 2026 en visioconférence avec la présidence et DGS de Normandie Université, la direction et la responsable administrative du CED et les représentants des établissements (Jean-Marc Fournier UCN ; Céline Picard et Morgane Chevé ULHN, Franck Le Derf, Rachel Marion-Letellier, Philippe Pareige et Vincent Richard URN, Élodie Leblanc et Gilles Gasso INSA Rouen Normandie, Xavier Portier ENSICAEN) pour expliquer la démarche, fixer la temporalité des différentes étapes et décrire les points d'engagement. FD explique qu'un comité d'évaluation spécifique, accompagnée d'Isabelle Tapiéro (Conseillère scientifique Hcéres) et Myriam Mouvagha (coordinatrice pôle 3^{ème} cycle Hcéres), expertisera le dossier d'auto-évaluation



ED/CED. Le dossier de 30 pages maximum devra aborder les trois domaines (pilotage de la formation, politique d'assurance qualité interne et parcours doctorant) sur la base des indicateurs attendus dans les 4 axes déjà discutés (attractivité ; recrutement des doctorants ; suivi de la formation, ressources et moyens ; poursuite de carrière). FD précise que la partie 3^{ème} cycle prévue dans les dossiers d'auto-évaluation des formations de chacun des établissements n'est pas remise en question dans cette nouvelle organisation et donnera même la possibilité de développer plus la stratégie et la politique des établissements dans le dossier ED/CED.

FD indique que cette réunion a permis d'harmoniser la temporalité de dépôt des différents dossiers d'auto-évaluation à la semaine du 11 janvier 2027. Le dossier ED/CED devra être finalisé comme les autres dossiers des établissements largement en amont pour une harmonisation et la présentation devant les instances ad hoc. Le comité d'experts effectuera les entretiens sur le site de Caen les 14 et 15 avril 2027, à savoir un entretien avec la gouvernance du CED et un représentant recherche de chacun des établissements en co-accréditation pour la délivrance du doctorat, un entretien avec chacune des ED (directions et directions-adjointes des ED, gestionnaires, panel de directions d'unités partenaires) et un entretien avec un panel de doctorants et jeunes docteurs (un panel pour les ED 98 DN, 242 EGN, 556 HSRT et 558 NH ; un panel pour les ED 497 nBISE, 508 NC, 590 MIIS et 591 PSIME).

Un dernier point de discussion lors de cette réunion du 8 juin concerne la possibilité d'organisation de 2 ou 3 réunions d'accompagnement par la conseillère scientifique et coordinatrice du pôle 3^{ème} cycle du Hcéres. FD explique avoir demandé qu'une 1^{ère} réunion puisse être prévue avant les congés d'été avec les directions d'ED et du CED. Au 15 juin 2026, six des huit ED ont répondu positivement et FD demande aux deux autres ED de donner rapidement leur réponse pour pouvoir revenir vers le Hcéres et définir des créneaux possibles pour cette réunion.

FD rappelle qu'une réunion inter-ED avait été réalisée en avril 2026 avec comme objectif de donner les bases des éléments à remonter sur les indicateurs de pilotage utilisés par chaque ED et les éléments liés aux trois domaines de l'auto-évaluation. Cette 1^{ère} étape permet de bien cibler les éléments de pilotage du ressort des ED, du CED et des établissements. FD reviendra rapidement vers les ED pour mettre en commun ce travail et commencer à en réaliser une synthèse qui sera la base d'une 1^{ère} version du dossier d'auto-évaluation. Comme indiqué précédemment sur les aspects de temporalité, il sera nécessaire de stabiliser une version la plus aboutie possible tôt à l'automne pour permettre l'harmonisation avec les dossiers des établissements, implémenter les éléments de stratégie des établissements en amont de la présentation de ces dossiers dans les instances. Vincent Richard (URN) précise que la date butoir pour les dossiers de l'URN a été fixée au 30 novembre et que le rendu de cette version du dossier d'autoévaluation ED/CED devra être anticipée par rapport à cette date du 30 novembre. Gilles Gasso (INSA Rouen Normandie) indique qu'ils sont en train de finaliser une 1^{ère} version de leur dossier et qu'il sera donc nécessaire d'y intégrer à posteriori les éléments importants issus du travail d'auto-évaluation ED/CED. Il sera également nécessaire de faire des adaptations car les écoles d'ingénieur n'ont pas le même périmètre disciplinaire (et donc d'ED) que les universités normandes.

FD précise que le Hcéres doit envoyer un document retraçant les éléments de cette discussion ayant pour but de fixer les engagements respectifs ; le document n'avait pas encore été reçu au moment de la réunion plénière du CED.

Jean-Marc Fournier (UCN) précise qu'il est fondamental que le dossier d'auto-évaluation ED/CED présente de manière claire la cohérence avec les liens licence-master-doctorat, la stratégie des établissements et l'importance du doctorat pour les établissements. Vincent Richard (URN), Céline Picard (ULHN), Gilles Gasso (INSA Rouen Normandie) et Xavier Portier (ENSICAEN) confirment ce point et se félicitent de l'opportunité de pouvoir mieux mettre en avant le travail collectif dans ce dossier d'auto-évaluation qu'il aurait été difficile de décrire dans le dossier formation 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

2. Suivi des sujets abordés en CED en 2025-2026

FD fait un point sur l'ensemble des sujets traités en réunions plénières du CED pendant l'année 2025-2026. Dans la grande majorité des cas, les sujets abordés ont abouti à une décision d'application mais quelques sujets sont encore en cours de traitement ou de finalisation.

Concernant les sujets ayant trait à la vie des ED et du CED, FD précise que les points récurrents sur les mouvements dans les ED et les maisons du doctorat peuvent paraître très administratifs mais sont importants non seulement pour mettre à jour les listes de diffusion mais également les informations sur les sites internes et externes des établissements et de Normandie Université. Un des points toujours en cours de traitement concerne la mise à jour des règlements intérieurs des ED, débutée à l'automne 2024 par les travaux des conseils de chaque ED et dans les mains des établissements depuis octobre 2025 après différentes présentations en réunions inter-ED et réunions plénières du CED. FD indique avoir transmis aux ED concernées le retour de l'ENSICAEN la semaine du 8 juin 2026 et qu'Esther Camus et Aurélie Ménard (UCN) étaient en train de relire les versions déjà commentées par l'URN, l'INSA Rouen Normandie et l'ULHN. Jean-Marc Fournier confirme que le retour de l'UCN sera désormais très rapidement effectué. FD rappelle aux membres du CED que les ED doivent par la suite intégrer les demandes de corrections et les faire voter par leur conseil avant le retour aux établissements par le biais du CED, si possible dès la rentrée 2026-2027.



Concernant les dossiers liés à l'offre de formations complémentaires, FD mentionne que la programmation de l'offre de formation complémentaire pour l'année 2026-2027, ainsi que les budgets des ED, sont conditionnés au budget 2027 pour lequel il n'y a pas de visibilité actuellement. Le budget et les modalités pratiques de sa mobilisation sont dépendantes de la temporalité de la fin de la ComUE Normandie Université et des avancées du projet de convention de coordination territoriale décidée par les établissements. FD indique que le Président de la ComUE Normandie Université anime en parallèle une réunion du conseil des membres de la ComUE et doit interroger les chefs d'établissements sur ce point. La question se pose également, en termes pratiques et budgétaires, quant à l'organisation d'une cérémonie de remise des diplômes de doctorat 2026, qui, si elle est dans la continuité devrait être commune aux établissements normands et avoir lieu à Caen. Un retour des établissements pour la rentrée 2026-2027 est nécessaire à l'organisation de ces formations et événements.

Concernant l'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs IPDoc 2025, FD rappelle que c'est l'observatoire de la vie étudiante de l'UCN qui est en charge de l'enquête au bénéfice de l'ensemble des établissements et des relances téléphoniques. Cette enquête est en cours de finalisation et les taux de réponse en Normandie sont significativement plus élevés que les chiffres nationaux transmis régulièrement par le Ministère (64% vs 48% toutes cohortes confondues). FD se félicite de ces résultats mais précise que les données doivent encore être traitées. Une réunion sera organisée avec les observatoires pour faire un bilan de la campagne et organiser la diffusion au CED, aux ED et aux établissements dans les plus brefs délais compte-tenu du contexte des prochaines évaluations Hcéres.

FD rappelle aux membres du CED que l'offre de formation et d'actions à la médiation scientifique évoluera vraisemblablement en lien avec les travaux du groupe de travail piloté par les centres de CSTI. Suite au travail de recensement, à la présentation en réunion plénière du CED du 4 mai 2026 et à la réunion d'échanges avec les ED du 26 mai dernier, le rapport a été envoyé à la Région Normandie.

FD aborde le sujet de la formation à l'encadrement qu'il a proposé à l'automne 2024 et animé avec Laurence Puechberty (URN) au bénéfice de tous les établissements normands pendant l'année 2024-2025. Cette formation a continué en 2025-2026 seulement sur les sites de Rouen avec la continuité de l'investissement de Laurence Puechberty car les établissements sur le site du Havre et de Caen n'ont pas réussi à identifier une personne pour co-animer au nom de leur établissement cette formation avec FD. FD réitère sa demande formulée en juin 2025 aux établissements pour pérenniser cette formation réglementairement obligatoire, appréciée (97% de taux de satisfaction) et demandée par de nombreux collègues. FD précise à cet égard que des collègues de l'UCN venant de Saint-Lô et de Cherbourg ont assisté à la session de formation proposée en mars 2026 dans les locaux de l'INSA Rouen Normandie, faute de sessions géographiquement plus proches.

FD rappelle que la direction de la DSI UCN avait mentionné en janvier 2026 que le développement de SyGAL, assuré par une seule personne de la DSI UCN, serait en pause d'une part du fait de la priorité mise sur la nécessité de développement des liens fonctionnels entre Pégase (en remplacement d'Apogée) et SyGAL qui devaient être effectifs dès juillet 2026 et d'autre part quant au manque de visibilité sur la poursuite d'activités communes autour du doctorat par les établissements dans le contexte de la fin de la ComUE Normandie Université. Une réunion, qui a eu lieu début juin pour tester la récupération des données Pégase par SyGAL, n'a pas été couronnée de succès. Des alertes ont été remontées immédiatement. FD rappelle que cette pause dans le développement de SyGAL a non seulement des incidences pratiques mais aussi stratégiques. L'absence actuelle de module de dépôt d'offre de thèse dans SyGAL nuit gravement à la visibilité du doctorat en Normandie, notamment car les propositions de thèses, recherches de thèses et demandes de contact par les entreprises intéressées sur la plateforme nationale du doctorat lancée en janvier 2026 ne bénéficie pas aux doctorats gérés par SyGAL. Fin mai, la plateforme nationale du doctorat était la vitrine de 5000 offres de thèses avec un taux moyen de consultation très important.

FD précise qu'en marge de SyGAL, le point discuté successivement en réunion plénière du CED en mars puis en mai 2026 sur la modification de l'engagement d'impartialité des rapporteurs du jury de soutenance pour intégrer la notion de non recours aux outils d'IA est en cours de finalisation. L'objectif est non seulement de régler la problématique déontologique mais surtout de possible rupture de propriété intellectuelle par une tierce personne. Pour rappel, avaient été proposées les textes de l'engagement des experts de dossiers ANR, puis ceux des experts des dossiers ERC. Une dernière proposition, plus explicite a été faite par Julien Réveillon (URN). FD soumet la proposition « Je m'engage également à effectuer personnellement l'expertise de ce manuscrit, sans délégation à un tiers ni recours à des outils d'intelligence artificielle, et à respecter la confidentialité du contenu ». Il est convenu collectivement que cette forme de l'engagement traite de manière explicite les deux éléments ciblés par la réflexion sur ce sujet. Le texte sera modifié en conséquence sur SyGAL, soit directement au niveau des Maisons du Doctorat soit en passant par la DSI UCN en fonction des droits respectifs nécessaires.

FD informe les membres du CED de plusieurs points : la signature des conventions d'accueil de doctorant.es par le laboratoire Métis de l'EM Normandie (ED 242 EGN) par l'UCN et l'ULHN, ainsi que de la convention concernant L@blsen de l'ISEN-YNCREA Ouest (ED 590 MIIS), la remontée par les établissements de propositions de candidatures à la 2^{ème} campagne de nominations d'ambassadrices et ambassadeurs du doctorat (1 proposition UCN, 2 propositions ULHN, 3 propositions URN, 2 propositions INSA Rouen Normandie).



3. Point d'information de l'association Normandie Doc

FD donne la parole à Adrienne Pifarely, présidente de Normandie Doc, pour une présentation des activités de l'association. Une assemblée générale extraordinaire est planifiée le 29 juin 2026 avec à l'ordre du jour l'élection d'un.e trésorier.e. A ce jour, une candidature a été reçue, celle de Monsieur Ali Obeid (doctorant ED 591 PSIME, UCN). Un appel à rejoindre le bureau de l'association est de nouveau lancé aux doctorant.es élu.es dans les conseils des huit ED normandes et plus largement à l'ensemble des doctorant.es. L'implication pourrait se limiter à l'aide à la prise de décisions en faveur des doctorant.es. Adrienne Pifarely rappelle que l'association a trois axes. Concernant l'axe sociabilisation, un événement after-work a été lancé un peu tardivement en mai à Caen. Si cet événement n'a pas réuni les doctorant.es du site, il a permis une prise de contact avec le vice-président de la fédération ARES (Association Représentative des Étudiants et Étudiantes en Sciences Sociales) Edern Lebreton, ouvrant le rapprochement de disciplines souvent moins représentées que les sciences expérimentales dans l'association Normandie Doc et envisager des partenariats. Concernant l'axe médiation scientifique, différents échanges ont eu lieu. Une réunion avec Virginie Klauser (Le Dôme) début mai 2026 autour de la plateforme Cogito a permis de faire émerger une action potentielle de Normandie Doc pour nourrir la section des articles et portraits de doctorant.es. Normandie Doc était également présente au forum du réseau Cogito qui a eu lieu au Havre, ainsi qu'au dernier CA de Science Action Normandie. L'association s'est aussi positionnée pour participer au Salon des Métiers en février 2027 à Rouen pour parler du parcours vers le doctorat. Concernant le 3^{ème} axe de réseautage, une discussion a eu lieu avec le CED (FD et MNP) pour poursuivre le travail sur un réseau alumni des doctorant.es et docteur.es de Normandie. A cet égard, Adrienne Pifarely indique aux membres du CED les échanges qu'elle a eus avec le responsable du réseau des ED en Sciences de l'Ingénieur (REDOC) avec la possibilité de partenariat. En effet, ce réseau a mis en place un site qui récupère les informations de LinkedIn et regroupe ainsi un réseau de doctorant.es et docteur.es, essentiellement en entreprise, avec des tris possibles par région, pays, etc... Un autre projet est d'organiser un webinar sur la poursuite de carrière des docteur.es avec des témoignages d'alumni. Un point pourrait être aussi porté sur l'usage de LinkedIn qui permettrait d'avancer sur la création d'un réseau alumni. Jean-Luc Lamotte (ED 590 MIIS) s'interroge sur l'utilisation de LinkedIn par les docteur.es des différents domaines disciplinaires. Selon lui, pour les docteurs de son ED, les docteur.es en informatique sont très présents sur LinkedIn alors que les docteur.es en mathématiques ne le sont pratiquement pas. Adrienne Pifarely précise que sur le site du REDOC, l'identification des personnes est réalisée à travers la recherche automatisée de termes comme « doctorat », « docteur », « PhD », ... et qu'une enquête doit être envisagée.

4. Retour sur la commission Doctorat en VAE

FD donne la parole à Marie-Noëlle Poulain (MNP) pour une présentation synthétique de la commission Doctorat en Vae qui s'est réuni le 21 mai 2026. Sept dossiers ont été évalués (1 dossier INSA, 3 dossiers UCN, 1 dossier ULHN et 2 dossiers URN) par la commission inter-ED inter-établissement. MNP rappelle que cette commission regarde, en début de processus, l'éligibilité de la demande sur la base d'une expérience professionnelle correspondant à une activité de recherche d'au moins 24 mois et d'un volume de productions scientifiques répondant aux attentes de l'école doctorale par rapport à son exigence vis-à-vis de ses doctorant.es en formation initiale. Ont été jugés éligibles le dossier de l'INSA Rouen Normandie (ED 590 MIIS), les trois dossiers de l'UCN (tous ED 591 PSIME) et les deux dossiers de l'URN (1 ED 497 nBISE, 1 dossier ED 508 NC). Seul le dossier de l'ULHN (ED 591 PSIME) a été évalué comme non éligible sur la base d'une absence de production scientifiques parues ou acceptées. La commission a proposé soit une réorientation en doctorat en formation initiale, soit un ré-examen à la prochaine session de la candidature une fois que les publications en cours d'écriture seront acceptées.

FD se réjouit de l'augmentation des demandes depuis le 1^{er} dossier traité en 2022 et de leur diversification aussi bien en termes de discipline et d'ED que d'établissement, démontrant la connaissance de plus en plus importante du dispositif et la pertinence du processus piloté au niveau du CED. FD rappelle aux ED concernées que la deuxième étape, d'éligibilité scientifique, incombe aux ED selon leurs règlement intérieur et que le retour vers les services de formation continue et le CED doit intervenir avant la fin du délai administratif de 2 mois, soit au plus tard le 28 juin 2026. FD demande également aux ED de s'assurer de la pertinence de leur règlement intérieur sur les processus de gestion de cette 2^{ème} étape (examen sur dossier et/ou sur audition, composition de la commission, etc...). Les directions des ED concernées indiquent bien avoir planifié les réunions et auditions nécessaires à cette 2^{ème} étape entre le 16 et 26 juin. FD les remercie pour leur réactivité.

Alexandre Vivet (ED 591 PSIME) s'interroge sur la pertinence de la durée d'expérience professionnelle de 24 mois pour un doctorat en VAE alors que la durée classique d'un doctorat en formation initiale est de 36 mois. FD explique que ce point spécifique a été longtemps en débat car les textes sur la VAE ne sont pas spécifiques au doctorat. La procédure initiale envisagée dans le cadre du groupe de travail avant 2022 était d'un minimum de 12 mois d'expérience. A la suite d'une étude comparative des durées requises par d'autres établissements au niveau national, cette durée minimale a été fixée en Normandie à 24 mois, auxquels s'ajoutent 12 mois de préparation du manuscrit et de la soutenance. Une grande majorité des dossiers reçus correspondent à des expériences professionnelles beaucoup plus conséquentes, de l'ordre de près d'une dizaine d'années et un nombre tout aussi important de



productions scientifiques dépassant généralement les 10 ou 20 publications. FD rappelle que cette commission émet un avis qui permet une analyse plus poussée, quantitative et qualitative, dans la 2^{ème} étape au niveau de l'ED. Vincent Dalla (ED 508 NC) pose la question de la communication autour de cette possibilité d'obtenir un doctorat. FD indique qu'au-delà de la communication sur les sites internet du CED et des établissements, la communication est assurée par les Maisons du Doctorat et les services de formation continue des établissements. Esther Camus (DRI UCN) précise que ces services sont contactés tout au long de l'année et donnent les informations aux candidat.es éventuel.les qui décident en temps voulu de candidater ou non. Gilles Gasso (INSA Rouen Normandie) indique que les conseils scientifiques et commissions recherche des établissements peuvent également servir de moyen de diffusion de ce doctorat en VAE. FD rappelle qu'il a été décidé en 2023 d'une gestion annualisée au lieu d'une gestion au fil de l'eau, notamment pour éviter la tenue de CSI en cas de nécessité de réinscription en doctorat au titre de la VAE.

Vincent Dalla (ED 508 NC) s'interroge sur la possibilité que les établissements normands reçoivent des demandes provenant d'ailleurs que la Normandie. FD répond que c'est en effet une possibilité mais que les dossiers doivent avoir une pertinence scientifique en lien avec les compétences scientifiques des collègues des unités de recherche normandes. FD explique qu'un des dossiers de demande traités en 2025, ne provenant pas de la Normandie, n'avait pas pu être jugé éligible du fait de l'impossibilité d'identifier une équipe normande pouvant s'assurer de la pertinence scientifique du dossier et accompagner le candidat.

5. Calendrier 2026-2027 des réunions de rentrée en doctorat des établissements

FD indique qu'il est nécessaire de planifier au plus tôt les réunions de rentrée des établissements pour l'accueil des nouvelles doctorantes et nouveaux doctorants, ce qui permet également aux ED de mieux programmer les réunions d'accueil dans les ED. Une première discussion a eu lieu le 11 juin 2026 lors d'une réunion avec les pôles doctoraux des établissements. Élodie Leblanc (INSA Rouen Normandie) indique que la date du 19 novembre 2026 a été retenue et que la réunion sera organisée sur une journée complète au lieu de la demi-journée habituelle. Laura Gilbert (DirVED ULHN) précise que la date retenue sera vraisemblablement pendant la semaine du 16 novembre et que le format habituel d'une journée ne devrait pas être modifié. Philippe Muguérou (DRV URN) informe les membres du CED qu'une réunion doit se tenir dans les jours à venir pour fixer dates et modalités de la réunion d'accueil des doctorant.es à l'URN. Esther Camus (DRI UCN) indique que le choix de la date n'a pu encore être fait. FD précise qu'a priori l'ENSICAEN devrait faire sa propre réunion d'accueil, indépendamment de celle de l'UCN.

Adrienne Pifarely (Normandie Doc) s'interroge sur la possibilité d'une intervention de l'association sous la forme d'une prise de parole ou d'un stand à ces journées d'accueil des doctorants. Chaque établissement représenté ce jour au CED confirme leur souhait d'une intervention de Normandie Doc et s'engage à revenir vers Adrienne Pifarely pour en définir les modalités. La question sera posée à l'ENSICAEN, non représentée à cette heure de la réunion du CED.

6. Retour sur la réunion de printemps du RNCD

FD informe les membres du CED de points d'intérêt de la réunion de printemps du RNCD qui s'est tenue à Nice fin mai 2026. Le 1^{er} point concerne certaines actions inspirantes mises en place par l'Université Côte d'Azur et son collège d'écoles doctorales. FD indique que le CED de cette université a un programme de mobilités internationales des doctorants dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Caroline du Nord aux USA. Une dizaine de doctorantes et doctorants partent avec la direction du collège doctoral pour suivre une formation à l'enseignement à l'international et des visites de laboratoires. FD précise que l'Université Côte d'Azur a un peu moins de doctorants que les établissements de Normandie. Leur PUI Med Innov a une structuration similaire à celle du PUI Normandie avec un parcours de formation doctorale à l'innovation équivalent à celui qui a été proposé par le groupe de travail animé par FD en 2025 et dont les formations de 1^{ère} année devaient être mises en place en 2025-2026. Le collège doctoral de l'Université Côte d'Azur finalise la mise en place d'un réseau de mise en relation entre alumni, entrepreneurs et directions de thèse dont l'impact sur l'insertion professionnelle est attendu. Enfin, l'Université Côte d'Azur a répondu à un appel du Ministère des Sports sur la lutte contre la sédentarité en milieu professionnel en ayant identifié que leurs doctorant.es étaient plus en situation de sédentarité que le reste de leur personnel. La réussite sur cet appel leur a permis de mettre en place leur programme « je bouge + Doctorat » avec des aides à la réalisation d'activités physiques et sportives au bénéfice des doctorant.es.

FD indique que le Président du RNCD a présenté en avant les 1ers résultats de l'enquête 2025 du RNCD auprès des doctorant.es et encadrant.es. FD reprend quelques résultats de l'enquête « doctorants » abordant les motivations pour le doctorat, l'accès limité aux offres de thèse et aux modalités d'admission en doctorat, l'avis des doctorant.es sur la fréquence des échanges avec la direction de thèse, la qualité perfectible de l'accueil et de l'accompagnement des doctorant.es étranger.es, la méconnaissance du RNCP et l'utilité du portfolio de compétences, la satisfaction relative des doctorants vis-à-vis des différentes structures de leur éco-système, l'accès réduit aux résultats des enquêtes d'insertion professionnelle de leur établissement et ED ou l'insatisfaction rétrospective des docteurs quant à la préparation à la poursuite de carrière. FD précise que ces résultats ont été obtenus sur la base de près



de 10 000 témoignages de doctorant.es et jeunes docteur.es sur l'ensemble du territoire, ce qui doit interpeller en termes d'amélioration des processus y compris en Normandie. Les résultats de l'enquête seront publiés vraisemblablement à l'automne 2026 et seront disponibles sur le site internet du RNCD.

FD précise que d'autres points ont été abordés tels que la réalisation d'une convention scientifique (sur le modèle des conventions citoyennes) par l'IESF (<https://conventions.iesf.fr>) et notamment l'adoption à plus de 75% d'une proposition de l'institution d'un cadre de régulation unifié imposant la transparence sur l'usage de l'IA générative » dans un objectif de confiance, et des points sur les avancées de différents groupes de travail du RCND dont le groupe travaillant sur la généralisation au niveau national de l'outil de mise en forme des résultats de l'insertion professionnel des docteurs (Doctostat) développé par le collège doctoral de Bretagne. Une présentation a également été réalisée sur l'étude menée à l'Université Grenoble Alpes sur la précarité des doctorant.es et révélant des profils types liés à une plus grande précarité (Enquête sur la précarité des doctorant.es à l'Université Grenoble Alpes / identification de facteurs de risque : doctorant.es de plus de 30 ans, doctorant.es étranger.es provenant de pays hors Europe, durée de thèse supérieure à 3 ans, absence de financement, doctorant.e seul.e avec enfant,... et une graduation de la précarité en fonction des secteurs de disciplines de doctorat (par ordre décroissant : sciences de la société > sciences humaines et Humanités = sciences de l'ingénieur, mathématique, physique, chimie > sciences de la terre et de l'univers = biologie, santé). Deux documents sont disponibles sur HAL (<https://hal.science/hal-03905313> et https://hal.science/hal-05228262v1/file/art_RFAS_preprint.pdf).

Laurence Puechberty (DGSA URN) indique que le réseau des responsables recherche des établissements de l'ESR (R3Sup) va mener une enquête visant notamment à évaluer les conditions de travail des doctorant.es en fonction de leur statut et qu'un retour aux membres du CED pourra être envisagé par Philippe Moguérou (DRV URN) à l'automne 2026.

FD précise que la dernière intervention de la réunion de printemps du RNCD était un bilan de l'action de Sylvie Pommier depuis sa nomination comme coordinatrice de la stratégie nationale pour le doctorat à la DGESIP-DGRI (plateforme nationale du doctorat, journée européenne du doctorat, ...). En termes de perspectives, Sylvie Pommier a indiqué que le nouvel arrêté formation doctorale en discussion depuis deux ans, ainsi qu'un nouvel arrêté HDR ne sortiront pas d'ici les prochaines élections nationales de 2027.

7. Questions diverses

Sandra Gaviria (ED 556 HSRT) souhaite savoir comment les autres ED gèrent les demandes d'inscriptions en doctorat pour les titulaires de masters non européens. Corinne Fruit (ED 508 NC) élargi la question pour les candidat.es au doctorat n'ayant pas de master. FD rappelle que l'inscription en doctorat en France est possible avec un master européen et des équivalences gérées par le code de l'éducation (article D612-34, après modification par le décret de 2025-512 du 10 juin 2025. Pour l'inscription en doctorat avec un master non européen ou un diplôme non listé dans le code de l'éducation, FD précise qu'il n'est pas nécessaire de demander une équivalence mais l'ED doit se positionner sur la notion de dispense de master à travers un dossier le plus complet possible en lien avec les compétences qui sont attendues en recherche dans le domaine disciplinaire. Alain Rincé (ED 497 nBISE) confirme que c'est ce que son ED a mis en place avec une attention particulière sur tous les éléments qui permettent de conclure à des compétences similaires à celles d'un étudiant ayant suivi un master au niveau national (stage ou expérience avérée de recherche d'une durée équivalente, production d'un mémoire, ...). Jean-Luc Lamotte (ED 590 MIIS) mentionne que le texte donnant équivalence de master à des diplômes d'école d'ingénieur ne présuppose pas du fait de savoir si le candidat a une expérience de recherche, ce qui peut également être le cas selon Alain Rincé (ED 497 nBISE) de diplômés de certains masters. Gilles Raoul-Cormeil (ED 98 DN) précise que les exigences peuvent être différentes d'une discipline à une autre et tout particulièrement en droit, si le doctorat est financé en lien avec la thèse ou non. Les conditions différentielles se doivent d'être inscrites dans le règlement intérieur de l'ED. Il est conclu collectivement que pour toute inscription en doctorat la vigilance est de mise sur le parcours des candidat.es et que si des exigences supplémentaires au cadre légal sont demandées, il est nécessaire qu'elles soient décrites dans les règlements intérieurs des ED de manière harmonisée.

Sandra Gaviria (ED 556 HSRT) souhaite également revenir sur la notion d'utilisation de l'IA générative en doctorat et explique que de nombreux collègues remontent des problématiques sur ce sujet. Elle s'interroge si un encadrement explicite ne doit pas être pris par les établissements d'inscription en plus des ED. FD rappelle que le sujet est discuté en réunion plénière du CED depuis septembre 2023, d'abord sur l'angle de l'encadrement du recours à l'IA par les doctorant.es dans la rédaction de leur manuscrit de thèse puis plus récemment dans le travail des rapporteurs. Ce débat existe dans tous les sites de délivrance du doctorat et est débattu également au RNCD. Les propositions de la convention scientifique lancée par l'IESF (cf point sur la réunion de printemps 2026 du RNCD) vont également dans le sens d'une harmonisation de cet encadrement. FD explique que les deux types d'utilisation de l'IA générative (par les doctorant.es pour leur manuscrit, par les rapporteurs pour l'expertise des manuscrits des doctorant.es ont en commun la problématique de la propriété intellectuelle. C'est clair pour le cas des rapporteurs puisque les données et les idées n'appartiennent pas au rapporteur. Cela devrait aussi être clair que si les idées abordées dans le manuscrit de thèse appartiennent aux doctorant.es, les données de la recherche appartiennent plus largement à l'établissement. La divulgation par le biais de l'IA peut se traduire par une



impossibilité de protection ou d'exploitation de ces données. Le cadrage devrait intervenir à la fois dans le règlement intérieur des ED et dans les procédures des établissements délivrant le diplôme de doctorat.

Laurence Puechberty (DGSA URN) informe les membres du CED du travail qui a été réalisé avec l'aide de Philippe Moguérrou, Romuald Tatin, Émilie Despois, FD ainsi que des directions ou directions-adjointes d'ED sur un document de procédure de soutenance à l'URN et qui a été validé par la CR de l'URN en mai 2026. Ce document à destination des doctorant.es, directions de thèses, directions d'unité de recherche, des instances, ... peut répondre à un nombre important de questions régulièrement posées aux ED et aux Maisons du Doctorat. Un document similaire a aussi été créé pour la procédure liée à l'HDR, importante du fait du report d'un nouvel arrêté national. Laurence Puechberty explique que le travail a pris plusieurs années, notamment du fait de la nécessité d'une analyse comparative des procédures dans de nombreux établissements au niveau national. FD remercie Laurence Puechberty de ce travail et incite les autres établissements à s'inspirer de ce document.

FD souhaite porter à l'attention des membres du CED la décision prise début juin 2026 par l'Université Paris Cité de retirer le diplôme de doctorat à Etienne Klein, obtenu en 1999, pour plagiat. En conséquence, l'HDR lui a également été retirée. Si ce retrait de diplôme touche une personnalité très médiatisée, cet événement doit renforcer la vigilance des doctorant.es, des directions de thèses, des ED et des jurys de soutenance quant au plagiat et aux autres défauts d'éthique et de déontologie.

Laurence Puechberty (DGSA URN) profite de cette fin de réunion plénière pour informer les membres du CED de son prochain départ en retraite et de la reprise de son activité par la direction et direction-adjointe de la DRV de l'URN (Philippe Moguérrou et Romuald Tatin). Laurence Puechberty remercie chaleureusement les directions successives du CED (Patrice Lerouge, Pierrick Gandolfo et François Dauphin) pour le travail effectué au bénéfice du doctorat en Normandie, ainsi que l'ensemble des membres du CED pour la qualité des échanges sur ce sujet important en termes de formation et de recherche. FD remercie chaudement Laurence Puechberty de son investissement, son dynamisme et sa réactivité tout au long des années au bénéfice de l'ensemble de la collectivité en charge du doctorat.

FD informe les membres du CED que la 1^{ère} réunion plénière du CED de l'année 2026-2027 est programmée le lundi 21 septembre 2026 entre 14h et 17h et qu'un calendrier pour l'ensemble des réunions de l'année (CED, inter-ED, inter-pôles doctoraux, commission césure, commission VAE, ...) sera proposé à cette occasion. Une adaptation sera peut-être nécessaire dans le contexte de la préparation de l'évaluation Hcéres.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant soulevée, FD clos la réunion à 16h25.